

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 25 avril 2026

Membres en exercice : 15	
Présents	15
Votants	15
Procuration	0
Abstention	0
Exprimés	15
Pour	15
Contre	0

Le samedi 25 avril 2026 à 09 heures 30, le Conseil Municipal de la commune d'ALTILLAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ALTILLAC, sous la présidence de Denis PINSAC, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 09 avril 2026

Date d'affichage de la convocation : 09 avril 2026

Présents : Denis PINSAC, Michèle LAQUIEZE, André ALRIVIE, Eliane NISSOU, Jean-Pierre BITARELLE, Marie-Noëlle GRANVAL, Agnès MESPOULET, Patrick LARRIBE, Maryline GRAFFOULIERE, Séverine VERBIGUIE, Sébastien CAUMES, Sébastien SOULIE, Julien MEREAU, Julie GASTON, Anthony DELPEYROUX

Représenté(s) :

Secrétaire de séance : Sébastien CAUMES

25.2026

Objet : Syndicat Mixte Ouvert Corrèze Centre Supervision, désignation des délégués.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 5721-8 ;

Vu le Code de Sécurité Intérieure et notamment son article L.132-14 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du 7 juillet 2023 approuvant les statuts du Syndicat Mixte Ouvert CORREZE CENTRE SUPERVISION,

Vu les statuts du syndicat mixte,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°54.2023 en date du 13 octobre 2023 décidant de l'adhésion de la commune d'Altillac au Syndicat Mixte Ouvert (SMO) de supervision,

Considérant le renouvellement général du conseil municipal en date du 15 mars 2026 et la nécessité de désigner des délégués au Syndicat,

Considérant l'appel à candidature et le souhait émis par :

- Sébastien CAUMES d'être désigné comme délégué titulaire,
- Éliane NISSOU d'être désignée comme délégué suppléant.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de désigner :

- **Sébastien CAUMES d'être désigné comme délégué titulaire,**
- **Éliane NISSOU d'être désignée comme délégué suppléant.**

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre les signatures, pour expédition conforme certifié exécutoire

Compte tenu de la publication le 25/04/2026

et de la transmission en Préfecture.

Le secrétaire, Sébastien CAUMES

Altillac, le 25 avril 2026.

Le Maire, Denis PINSAC.

Date de transmission de l'acte: 29/04/2026

Date de réception de l'AR: 29/04/2026

019-211900709-2026025D-DE

A G E D I

